

Merci de remplir LISIBLEMENT ET EN MAJUSCULES le recto et le verso de ce bulletin

Mme/Mlle/Mr	Nom:
	Prénom:
Adresse:	<input type="checkbox"/> professionnelle <input type="checkbox"/> privée
	C.P. Ville:
	Pays:
Email:	

Exercice libéral  Exercice salarié

Conformément à l'article 34 de la Loi " Informatique et libertés " du 6 Janvier 1978 , vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données vous concernant.

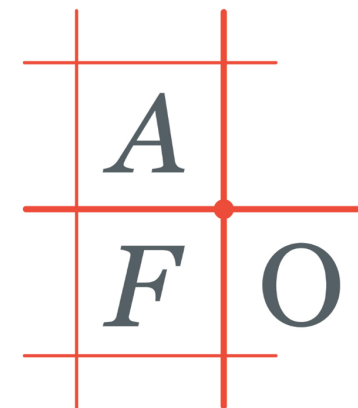
## FORMATIONS AFO 2023

- Les bases de la contactologie : *théorie et pratique.*
- L'orthoptiste et les protocoles organisationnels : *renouvellement des corrections optiques.*
- Tests standardisés en orthoptie (*troubles des apprentissages et du neuro développement*).
- Tests standardisés en orthoptie niveau 2: *projet de soin, rééducation.*
- Amblyopie fonctionnelle. *La dépister et la prendre en charge.*
- Troubles de l'accommodation et de la vision binoculaire : *bilans et prise en charge.*
- Les diplopies : *de l'analyse à la prise en charge.*
- Vertiges et orthoptie.
- Vision et lecture.
- L'orthoptiste et la réfraction subjective : *théorie et pratique.*
- Orthoptie et posturologie (3 jours).
- Les écrans : *tout savoir pour la gestion d'une bonne Utilisation ; fonctionnement, conséquences visuelles, fonctionnelles et posturologiques.*
- Troubles du neuro-développement (TND): *mieux comprendre pour mieux prendre en charge.*
- Les strabismes divergents, comment les gérer?
- Les strabismes de l'adulte : *bilans et prises en charge orthoptiques.*
- La prismsation : *principes et utilisation des prismes en orthoptie.*
- L'enfant de 9 mois à 3 ans (pré scolaire):*dépistage, prévention et prise en charge des troubles visuels, oculomoteurs et fonctionnels*
- L'enfant de 3 à 6 ans (maternelle):*dépistage, prévention et prise en charge des troubles visuels, oculomoteurs et fonctionnels.*
- Paralysies oculomotrices et paralysies du regard : *savoir les différencier et les prendre en charge.*
- Diabète et orthoptie : *bilans et prises en charge.*
- Les bilans orthoptiques pré-opératoires des strabismes.
- Champ visuel : *atteintes, localisations et conséquences.*

*Autres thèmes en attente des orientations prioritaires de la H.A.S.*

Informations sur notre site [www.afo-orthoptique.fr](http://www.afo-orthoptique.fr)  
et notre page FB : [Afo Actualités](#)

## Adhésion 2023



**ASSOCIATION FRANCAISE  
D'ORTHOPTIQUE**

1 avenue de Verdun Bât LB3  
71100 CHALON SUR SAONE

[www.afo-orthoptique.fr](http://www.afo-orthoptique.fr)

FB : [Afo Actualités](#)

N° Formation continue : 27 71 02569 71

N° de SIRET : 784 756 843 00065

Code APE : 9499Z

## L'association Française d'Orthoptique

est une association scientifique  
créée en 1965

Association Loi 1901 et organisme de formation continue, sa vocation est d'informer et de former les orthoptistes libéraux et /ou salariés et de maintenir entre eux des relations afin de partager savoir et expérience.

Les modalités d'exercice de notre profession sont multiples. Selon que l'on exerce en libéral, seul ou en association, en salarié dans un cabinet d'ophtalmologie, dans un centre spécialisé ou un service hospitalier, dans le domaine de la recherche ou celui du dépistage, nous voyons des patients dont l'âge peut aller de quelques jours à plus de 90 ans. Cette diversité implique des connaissances très variées et nécessite un grand intérêt pour les informations scientifiques et le partage de l'expérience professionnelle.

Notre association est gérée par un petit groupe d'orthoptistes volontaires et bénévoles dont la plupart exercent à plein temps.

*Votre soutien et votre participation à notre travail sont d'une grande importance pour nous.*

L'AFO est un **organisme de formation continue agréé** et depuis 2013 un **ODPC** (organisme de développement professionnel continu) habilité à dispenser des programmes de DPC et désormais certifié **QUALIOPI**

## L'A.F.O. propose

### ► Deux congrès nationaux

Le 1<sup>er</sup> en Mai à Paris dans le cadre du congrès de la SFO, le second en automne dans une ville de province, différente chaque année.

### ► Le Prix AFO-LISSAC

doté par LISSAC-l'Opticien, qui récompense chaque année depuis 1996 le meilleur mémoire de fin d'études par une bourse de 2000 €

► Des stages et programmes de **FORMATION** dans le cadre du **DPC** et dans celui plus global de la **formation continue des orthoptistes** tenant compte de notre spécificité et de notre rôle dans l'interdisciplinarité des professions de santé.

► Un **site internet** où vous trouverez toutes les informations sur nos activités

[www.afo-orthooptique.fr](http://www.afo-orthooptique.fr)

► une page Facebook [Afo Actualités](#).

### Les membres à jour de leur cotisation

✚ recevront le *JFO 52* regroupant les communications des 2 congrès 2023

✚ bénéficieront d'un tarif réduit pour le congrès des 14 et 15 octobre 2023 à LYON

✚ bénéficieront de tarifs réduits pour les stages de formation AFO.

✚ seront de fait membres de l'IOA.  
(International Orthoptic Association)

✚ L'accès au congrès de l'AFO le 7 mai 2023 dans le cadre du 129<sup>ème</sup> congrès de la SFO est désormais géré par la SFO auprès de laquelle il faut s'inscrire avec un tarif préférentiel pour les orthoptistes.

## ADHESION AFO 2023

Bulletin à retourner avec votre règlement ou votre avis de règlement à la trésorière

Céline LIRIA ( AFO)

5 rue de La Boite à Bougies  
67100 STRASBOURG

Par chèque libellé à l'ordre de l'AFO

### Par virement :

CIC STRASBOURG NEUDORF

IBAN : FR76 3008 7330 2700 0215 9960 123

BIC : CMCIFRPP

### Par CB sur notre site sécurisé :

[www.apayer.fr/fr/index.html?idCible=ASSOCIATIONFRANC AISEDORTHOPTIQ](http://www.apayer.fr/fr/index.html?idCible=ASSOCIATIONFRANC AISEDORTHOPTIQ)

Orthoptiste diplômé  140 €  160 €

Orthoptiste diplômé 1<sup>ère</sup> année d'installation, remplaçant (★)  70€.  90 €

Orthoptiste en retraite (★)  65€.  85 €  
(★) joindre justificatif

Etudiant en orthoptie  45 €  65 €

Bulletin d'inscription spécial à télécharger sur le site [www.afo-orthooptique.fr](http://www.afo-orthooptique.fr)

### Date limite d'inscription : 31 mars 2023

A partir du 1 avril 2023 les tarifs d'adhésion seront majorés de 20 €

Merci de bien remplir **lisiblement** TOUS les items du bulletin d'inscription en particulier votre email.